SYNDICAT MIXTE DES FONTAINES

COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 27 JUILLET 2026 à 19H00

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept Juillet à 19h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte des Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de SAINT SIGISMOND, sous la présidence de M. Olivier BELLÉGO, Président

Date de convocation : 20 juillet 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 6

Etaient présents : MM. Olivier BELLÉGO, Mme Pauline BOISIER, MM. Emmanuel JOSSERAND-JOFFRE, Julien PERRISSIN-FABERT, Rénald VAN CORTENBOSCH délégués titulaires
Absent : M. Jean-Christophe CAVORET

M. Olivier BELLÉGO, Président du Syndicat Mixte des Fontaines accueille les membres du comité syndical

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités, Mme Pauline BOISIER est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2026
- Travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable en coordination avec les travaux d'assainissement collectif portés par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre - Impasse des Granges commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES
- Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'eaux usées et d'eau potable Impasse des Granges à Châtillon-sur-Cluses
- Informations – Questions diverses

1.Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2026

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable en coordination avec les travaux d'assainissement collectif portés par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre - Impasse des Granges commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite réaliser des travaux d'assainissement en 2026 Impasse des Granges à Châtillon-sur-Cluses.
C'est une opportunité pour engager des travaux de sécurisation de l'eau potable. En effet, cela permettra des économies d'échelle (1 seule ouverture de tranchée), et d'éviter de rouvrir la route en cas de casse de la colonne d'eau et de multiplier les nuisances subies par les riverains concernés.

Le budget prévisionnel de ce programme s'établit comme suit :

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
DÉPENSES PRÉALABLES	**2 300,00**	460,00	2 760,00
Frais de procédure	800,00	160,00	960,00
Diagnostic amiante/HAP dans les enrobés	750,00	150,00	900,00
Traçage et marquage des réseaux sensibles (IC)	750,00	150,00	900,00
TRAVAUX	**56 930,60**	11 386,12	68 316,72
HONORAIRES	**7 647,50**	1 529,50	9 177,00
Contrôle qualité			
test compactage	210,00	42,00	252,00
prélèvements bactériologiques	350,00	70,00	420,00
Maîtrise d'œuvre	7 087,50	1 417,50	8 505,00
IMPRÉVUS	**3 343,90**	668,78	4 012,68
TOTAL PROGRAMME	**70 222,00**	14 044,40	84 266,40

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce programme de travaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- d'APPROUVER le projet présenté et le budget prévisionnel ;

- d'AUTORISER le Président à signer les marchés dans la limite du budget prévisionnel et du seuil de MAPA d'une façon générale sur cette opération.

- de DONNER mandat à son Président ou représentant pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental ;

- de SOLLICITER l'aide financière du Département de la Haute Savoie, et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette opération ;

- de CONFIRMER que la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable a bien été prise en compte et que l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à son application lors de cette opération ;

- de DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 5 /Contre : 0 / Abstentions : 0
Commentaire : *La consultation est prévue en septembre 2026 et la réalisation des travaux en novembre 2026*

3. Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'eaux usées et d'eau potable Impasse des Granges à Châtillon-sur-Cluses

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de contraintes budgétaires, le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics, d'avoir recours à des groupements de commandes.
Créés de manière temporaire ou permanente, les groupements de commandes ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle, à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats pouvant concerner tous les types de marchés (fournitures, services et travaux).
Partant de ce principe, il apparaît qu'un groupement de commandes, créé pour la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, prévus sur le secteur de l'impasse des Granges à Châtillon-sur-Cluses, faisant appel aux compétences de deux collectivités, le Syndicat Mixte des Fontaines (AEP), et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (EU), permettrait de réaliser des économies importantes, et de réduire les désagréments subis par les riverains en coordonnant la réalisation desdits travaux .

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant l'intérêt, en matière de simplification administrative, de gain en efficacité et en économie d'échelle, de créer un groupement de commandes temporaire pour les travaux de réseaux divers sur le secteur de l'impasse des Granges sur la commune de Châtillon-sur-Cluses,

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, coordonnateur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de CONSTITUER un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réseaux sur la commune de Châtillon-sur-Cluses entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et le Syndicat Mixte des Fontaines ;

- d'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre coordonnateur,

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes correspondante de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

- de DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 5 /Contre : 0 / Abstentions : 0

4. Informations – Questions diverses

➢ *Arrêt des réseaux 2G et 3G*

Dans le cadre de l'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G programmé courant décembre, imposé par les opérateurs téléphoniques et validé par l'ARCEP en mars 2025, les équipements actuellement en service ne pourront plus transmettre d'informations de fonctionnement ni d'alarmes vers les services opérationnels.

Cette évolution rend nécessaire le remplacement du matériel afin de garantir la continuité de la surveillance et du pilotage des installations.
A cet effet, SAUR a transmis un devis relatif à la mise en place d'un système de télégestion de nouvelle génération, le SOFREL S4W et DL4W, conçu pour fonctionner avec les réseaux 4G et évolutifs 5G, dont le montant s'élève à 6 637,14€ H.T. soit 7 964,57€ T.T.C.
Des précisions techniques sont sollicitées avant validation.

➢ *Travaux au lieudit Clos Bouttet – Châtillon-sur-Cluses*

Le remplacement de la canalisation de la partie basse de la Route des Bois à Châtillon-sur-Cluses est achevé.

➢ *État des ressources du syndicat*

Au vu des épisodes caniculaires successifs, le délégataire SAUR a été interrogé sur l'état des ressources du syndicat. Le niveau des réservoirs fait l'objet d'une attention particulièrement accrue. La fréquence des pompages augmente mais dans une mesure plutôt raisonnable compte tenu des conditions météorologiques. Le pompage de la Source des Feux aux Avignières est en service.
Selon SAUR, la situation actuelle ne présente pas un caractère alarmant.

La séance est levée à 19h35

Saint Sigismond, le 27 juillet 2026

Le Président,
Olivier BELLÉGO

La secrétaire de séance,
Pauline BOISIER

S.I.V.U. des FONTAINES
74 (Haute-Savoie)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE